

Mutualisation des bâtiments scolaires

Unique : Fédération W-B, Province de Hainaut et les Aumôniers du Travail décident de décloisonner

Trois opérateurs d'enseignement ont passé un acte de cession de leurs droits d'usufruit sur les bâtiments. Ils obtiennent de ce fait des droits réels d'usage sur tout l'immobilier du projet. Du jamais vu depuis le pacte scolaire de 1958.

Imaginez des profs de l'enseignement libre qui viennent donner cours dans l'établissement provincial d'à côté, ou qui élaborent un programme d'apprentissage avec leurs collègues de l'officiel. Impensable ? C'est pourtant la révolution qui se prépare à Charleroi, dans le cadre de la cité des Métiers (CDM). Du jamais vu depuis l'entrée en vigueur du Pacte scolaire en 1958, encourageant le cloisonnement des réseaux. Cette semaine, les trois opérateurs d'enseignement secondaire associés dans ce projet ont convenu de se céder mutuellement des droits d'usage réels sur leurs bâtiments respectifs. Cela signifie concrètement que chacun sera un peu chez lui dans les infrastructures de l'autre.

55.000 M² DE CLASSES

Avec la fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Hainaut et les Aumôniers du Travail viennent de passer ce cap décisif et symbolique à travers la signature d'un acte de cession de leurs droits d'usufruit, pour une durée de 30 ans. La programmation immobilière de la Cité des Métiers de Charleroi porte sur 55.000 mètres carrés de classes, ateliers et d'espaces partagés : 45.000 dans le bâti-

ment Roullier sur le futur campus des Sciences, des Arts et des Métiers, et 10.000 sur le site des Aumôniers du Travail à Charleroi Nord, dans l'ancien bâtiment des Ouvriers Réunis. C'est là que le premier pôle de formation -le pôle soudure- verra le jour, il sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2019 : sur le terrain pour la première fois, des étudiants des deux institutions seront formés sur un même lieu par des équipes mixtes de profs, sur des équipements partagés.

À ce titre, le projet constitue un laboratoire, avec pour objectif de dégager des gains d'efficacité dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, où il faut sans cesse réduire les coûts. Selon Philippe Charlier qui représente l'enseignement libre, le dossier avance bien, il est dans

les clous du calendrier d'exécution qui prévoit l'ouverture du chantier à la mi 2020 pour une durée de 30 mois. Depuis le printemps, un accord sur les travaux à réaliser dans le cadre d'une enveloppe portée à 43,5 millions d'euros TVAC au terme de deux refinancements successifs. Les équipements n'entrent pas dans la budgétisation : il faudra pour cela que les partenaires aillent chercher les moyens, sous le prochain gouvernement. À ce stade, les demandes de permis ont été introduites tant pour le site des Ouvriers Réunis que pour la transformation du Roullier. Cette procédure est gérée par l'intercommunale Igretec, dans le cadre d'une mission en in house. ●

DIDIER ALBIN